

DECRET N°79/300 DU 12/6/79  
portant nomination de Monsieur ASSOUNGA Jean  
Baptiste, Meunier, en qualité de Directeur  
Divisionnaire de la Minoterie Aliment de  
Bétail à NKAYI

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. Monsieur ASSOUNGA Jean Baptiste, Meunier, est nommé Directeur  
Divisionnaire de la Minoterie Aliment de Bétail à NKAYI.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont  
abrogées.

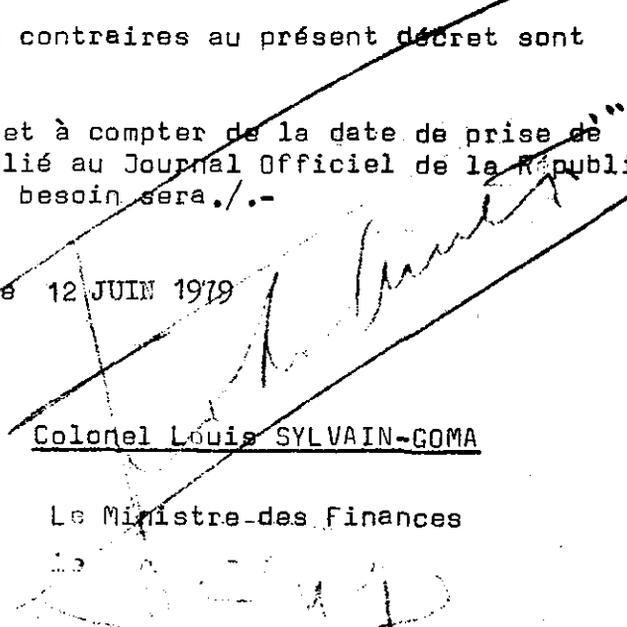
Article 3.- le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de  
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Républi  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme

  
Marius MQUAMBENGA.

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et  
de la Justice, Garde des Sceaux,

  
Victor TAMBA-TAMBA